

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

Fiches pratiques de service-public.fr

Devenir locataire d'un logement privé

- Les justificatifs exigés par le propriétaire
- Caution du locataire (ou du colocataire)
- Frais d'agence immobilière

**Questions – Réponses**

- Logement à louer : que doit indiquer l'annonce immobilière ?
- Logement social ou logement privé : quelles différences pour le locataire ?
- Le propriétaire choisit-il librement le locataire en cas de convention Anah ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Aide pour le dépôt de garantie ou la caution d'un logement en location
- Location immobilière : contrat de location (bail)
- Location immobilière : loyer
- Location immobilière : obligations du propriétaire (bailleur)
- Location immobilière : obligations du locataire
- Location immobilière : fin du bail
- Discrimination au logement

**Services en ligne**

- “DossierFacile” (locataire) : pour signaler la qualité de son dossier au propriétaire  
Téléservice
- “DossierFacile” (propriétaire) : pour évaluer les dossiers des potentiels locataires  
Téléservice

**Plus d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00